

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL DE SARRALBE

2019/092

CONSEILLERS ELUS : 27 – EN FONCTION : 27 – PRESENTS : 18

SÉANCE EN DATE DU 19 JUIN 2019

SOUS LA PRESIDENCE DE M. PIERRE-JEAN DIDOT, MAIRE.

POINT 25 : ATTRIBUTION DE MARCHES

1. MARCHE D'ENTRETIEN ET DE TONTE DES ESPACES VERTS

Le conseil municipal,

Après avoir entendu les explications de Monsieur Arnaud JEHOUX, conseiller municipal,
Après avis favorable de la commission d'appel d'offres qui s'est réunie en date du 27 mai 2019,

Sur proposition de la Commission d'Administration Générale des Finances et de l'Agriculture,

A l'unanimité des voix,

Décide :

- de confier le marché d'entretien et de tonte des espaces verts à l'Etablissement Public local Social et Médico-Social (EPSMS) du Saulnois selon le bordereau des prix ci-joint.

	Tarif horaire HT	TVA	Tarif horaire TTC	Nombre de personnes
Mise à disposition de personnel sur demande. Tarif horaire en dépense contrôlée.	92,50 €	18,50 €	111 €	1 moniteur + 6 travailleurs handicapés
Fauchage des accotements avec tracteur équipé d'une débroussailluse.	72 €	14,40 €	86,40 €	1 (matériel + chauffeur)
	27,50 €	5,50 €	33 €	1 (mise à disposition d'un chauffeur utilisant l'appareil de la ville de Sarralbe)

Le marché prend effet à compter du 20 juin 2019, pour une durée d'une année, renouvelable 2 fois pour la même durée.

- d'autoriser Monsieur le Maire à signer le marché avec l'EPSMS du Saulnois,
- de prendre acte que les crédits suffisants sont prévus au budget primitif 2019.

M. le maire certifie le caractère exécutoire de la présente délibération qui a été publiée le 21 juin 2019

Pour extrait conforme,
Sarralbe, le 21 juin 2019
Le Maire,
Pierre-Jean DIDOT